

Point de vue — Eclairage — Reportage — Dossier — Histoire — Événement — Personnel

Événement

FEMMES GENDARMES

10 ANS

Histoire

HARLEY-DAVIDSON

100 ANS DE COLLABORATION AVEC LA POLICE

Sur le vif

GIGANTESQUE
CARAMBOLAGE SUR L'A9



Sommaire

4 Point de vue VERTUS DE LA PAROLE

6 Eclairage BRIGADE FINANCIÈRE

75 ans d'activité

9 Reportage PERMIS DE NAVIGUER

12 Dossier GENDARMERIE FRANÇAISE

Groupes d'intervention régionaux

14 Histoire HARLEY-DAVIDSON

100 ans de collaboration avec la police

16 Événement FEMMES GENDARMES

10 ans

20 Sur le vif CARAMBOLAGE SUR L'A9

22 Actualité ACCORDS SCHENGEN/DUBLIN

Mise en œuvre dans le domaine policier

24 Personnel

Nouveaux collaborateurs

26 Publi-reportage LES STARS DE L'ÉTÉ



6 En 1933, le canton de Vaud faisait office de pionnier en créant la première brigade financière de Suisse. Depuis 75 ans, cette entité de la police de sûreté est à la pointe de la lutte contre la criminalité économique, informatique et organisée.



9 Passer deux permis de naviguer professionnels permettant le transport de personnes et de marchandises : c'est le défi relevé par le chef de la brigade du lac basée à Ouchy et son homologue d'Yverdon-les-Bains.



N° 71 | Juin 2008

Rédaction

Jean-Christophe Sauterel
rédacteur en chef

Olivier Rochat
responsable d'édition

Marlyse Biderbost, Natacha Brix,
Pierre-Alain Devaud, Philippe Jaton,
Christian Lovis, Tony Maillard, Nicholas
Margot, Alain Rossier, Patrick Suhner

Photographies

Marlyse Biderbost, Gabriele Fusco,
Jean-Christophe Sauterel,
photographes permanents Gendarmerie

Conception et réalisation

David Brulhart - BIC

Relecture

Anne-Danièle Reuss

Impression et photolitho

Imprimeries Réunies Lausanne SA

Abonnement

Revue distribuée gratuitement à tous
les membres de la Police cantonale,
aux polices vaudoises, aux polices
de Suisse, aux autorités civiles et
judiciaires cantonales et fédérales, aux
partenaires privés et à nos annonceurs.

Publicité

IRL SA
Kurt Eicher, Arnold Krattinger
Ch. du Closel 5
1020 Renens
Tél. 021 349 53 49
kurt.eicher@irl.ch

Contact

presse.police@vd.ch
021 644 81 90
www.police.vd.ch

© Police cantonale vaudoise
Toute reproduction autorisée
avec l'accord de l'éditeur



Paraît 4 fois par an
Tirage 4000 exemplaires
Tirage contrôlé par la REMP
(3153 exemplaires)

Editeur

Association de la Revue de
la Police cantonale vaudoise

Centre Blécherette
1014 Lausanne

RÉAPPRENDRE

LES VERTUS *de la parole*

Dans un éditorial paru dans le magazine *Ticino Polizia*, mon excellent collègue Romano Piazzini, révèle qu'à la question « Quelle est l'arme la plus utilisée par les agents de police »?

les aspirants de l'école ont répondu: «La parole».

Quelle belle leçon!

Depuis plusieurs années, la police cantonale tessinoise a introduit, dès l'entrée en fonction, un cycle particulier de formation dans des matières dont on pouvait penser qu'elles seraient les parentes pauvres du tir ou de la self-défense; c'est

concept global de formation en vigueur en Suisse donne déjà quelques pistes intéressantes.

La tendance sociale est claire. Le citoyen accepte de moins en moins l'intervention policière, et peu importe qu'elle soit justifiée. «Qu'ils soient là dans la minute quand je les appelle, qu'ils me fichent la paix le reste du temps!»

Il est intéressant, paradoxal et...désespérant de constater que le thème de la rhétorique, appelé désormais *Dynamiques interpersonnelles* soit sujet d'enseignement *Master* ou *Post grad*, selon les définitions qu'en donnent notamment

«LA PAROLE N'OFFRE UN QUELCONQUE INTÉRÊT QUE SI ELLE EST ÉCOUTÉE ET ENTENDUE. SINON ELLE N'EST QU'UN SILENCE. C'EST DONC LE DESTINATAIRE DU MESSAGE QUI DIRIGE LE DIALOGUE.»

ainsi qu'ont été introduits des cours pour apprendre à parler en public, pour une approche psychologique de l'autre ou encore la gestion des conflits pour ne citer que ceux-là.

Le concept est simple: plus le collaborateur maîtrise la puissance de la parole, et moins il est enclin à recourir à des moyens coercitifs plus invasifs ou drastiques comportant presque toujours des répercussions plus ou moins fastidieuses.

Au sein de la police cantonale vaudoise, ces cours existent et sont même obligatoires dans le cursus des cadres, mais, à voir la réponse des aspirants tessinois, je me convaincs de la nécessité de l'imposer en début de carrière, même si le

les grandes universités européennes ou américaines. Quintilien⁽¹⁾ doit s'en retourner dans sa tombe.

Ainsi, et au petit jeu de la sottise comparative, faudrait-il enseigner le solfège après la virtuosité ou la calligraphie après le premier roman!

Il faut relire Voltaire pour se convaincre à jamais de la force exceptionnelle de la parole. Voltaire, ou comment désarmer l'adversaire par quelques vers ou quelque épigramme⁽²⁾

LES PAROLIERS PLUTÔT QUE LES ILÔTIERS

On a beaucoup tâtonné ces dernières années quant aux missions fondamentales et prioritaires que devraient accomplir les policiers de terrain. On a chargé une



par Eric LEHMANN

COMMANDANT DE LA POLICE CANTONALE VAUDOISE

noria de scientifiques de réfléchir à la chose. De leurs recherches on a tiré des concepts, puis de nouvelles pratiques, toutes centrées vers une idée: se rapprocher de la population. Les Anglo-Saxons ont créé le terme de *community policing*, les Belges celui d'agent de *quartier*, les Suisses ont repris celui de *policier de proximité* tandis que les Français créaient l'*ilôtier*. Pour tous, le même objectif: favoriser le bien-être local en pratiquant une surveillance de base, une aide efficace, l'arbitrage de conflits et la gestion des relations humaines plutôt que la répression, tout ceci traduit sur le terrain par les fameux trois D: décentralisation, déconcentration et déspecialisation.

Le faisant, on a certes renforcé les apparences sociales d'une meilleure intégration des agents de la force publique dans la population mais, revers de la médaille, on a affaibli leur rôle premier, à savoir l'autorité légitime indispensable à ceux qui sont les bras armés de l'Etat.

Même s'il ne fait aucun doute qu'une partie du travail de nos collaborateurs est constituée par une activité sociale, elle ne doit pas se transformer en simple assistance. J'avais eu l'occasion de l'écrire dans ce même espace il y a quatre ans⁽³⁾ en m'interrogeant sur le principe de proximité relative; «Oui à la relation mais dans une séparation très claire instaurant le respect mutuel et la distance permettant la retenue». J'ajoutais: «Le règne du policier copain n'est ni pour aujourd'hui, ni pour demain». L'hygiène de la parole suppose bannir du vocabulaire toute la faiblesse de mots qui ne seraient que des faux-fuyants car la population réclame des certitudes dans son dialogue avec l'autorité policière.

DE QUELQUES RAPPELS ESSENTIELS

La parole n'offre un quelconque intérêt que si elle est écoutée et entendue. Sinon elle n'est qu'un silence. C'est donc le destinataire du message qui dirige le dialogue.

La plupart d'entre nous pense qu'à partir du moment où nous avons énoncé une parole elle sera comprise, acceptée. Or il est rare que ce soit le cas et *a fortiori* dans une relation policier, citoyen; en matière de communication l'univocité n'existe pas. Dire les choses, c'est les faire entendre en les accompagnant de modes corporels (mimiques, gestes) d'intonations douces ou sévères, de sourires ou de tension physique perceptible. Mais c'est surtout se mettre à la place de l'autre, comprendre qui il est, saisir son stress ou son calme, appréhender sa peur ou son agressivité, savoir comment le désarmer ou le rassurer par une phrase.

La création d'une bonne relation passe par un rapport de confiance. Dire à l'autre, c'est d'abord lui montrer qu'on est prêt à l'écouter, c'est donc énoncer clairement pourquoi on lui adresse la parole et sans équivoque afin d'assurer un maximum de crédibilité au discours (Ce que les anciens désignaient par *l'homme de parole*, autrement dit, l'homme que l'on peut croire).

C'est d'autant plus vrai avec les enfants ou les adolescents délinquants, souvent handicapés par un vocabulaire extrêmement pauvre et une absence de repères culturels ou sociaux. Dans leur cas le dialogue, la parole peuvent constituer l'arme absolue.

Certains sont déjà passés maîtres dans le bon usage de la parole, obtenant ainsi des résultats spectaculaires même si peu visibles. C'est bien là que réside le défi:

suivre les contours de la société, garder sa propre cohérence, mais ne jamais hésiter à entrer en contact par la «parole écoutante».

(1) Quintilien. 30 av. JC. Dans son ouvrage en douze livres *De l'Institution oratoire*, il préconise et insiste sur la nécessité d'enseigner dès le premier âge la parole en tant qu'élément essentiel de la communication.

(2) A titre d'exemple:
*L'autre jour au fond d'un vallon
Un serpent piqua Jean Fréron**
*Que pensez-vous qu'il arriva?
Ce fut le serpent qui creva.*

*Fréron (1718-1766) Fondateur de l'Année littéraire et ennemi juré de Voltaire.

(3) *Polcant info*, juin 2004 (Autour du caquelon ou la police de proximité relative).

LA BRIGADE FINANCIÈRE 75 ANS D'ACTIVITÉ

Le 20 juin 1933, l'ordre de service n° 76 du chef du Service de Police fut édité afin de mettre sur pied une Brigade financière-économique. Bien que vieux de 75 ans, le cadre fixé à l'époque semble encore parfaitement au goût du jour et seule la surveillance des prêteurs sur gage paraît incongrue pour la Police de sûreté actuelle.

Avec cette brigade, le canton de Vaud faisait office de pionnier puisqu'il s'agissait de la première du genre en Suisse. L'évolution de la société avait obligé la police à s'adapter puisque l'on était passé de l'agression violente en vue de s'approprier un bien à une forme beaucoup plus subtile de montages parfois complexes, permettant de léser des citoyens.

Deux affaires particulières servirent de détonateur: un abus de confiance ayant pour terrain de manœuvre un service social de la ville de Lausanne et une importante malversation commise à l'Office des prêts sur gage, plus connu sous l'euphémisme de *Chez Ma Tante*, sis au cœur du chef-lieu vaudois, à la rue de la Louve, là où se côtoyaient des mises de fortunes et des profits misérables.

L'arme du crime n'était donc plus forcément le couteau ou le revolver mais aussi le jeu d'écriture et la falsification de document. Ce fut donc pour faire face à ces nouveaux défis que le chef du Service de Police décida de mettre à disposition du Juge d'instruction deux inspecteurs de la Police de sûreté possédant des connaissances bancaires, comptables et financières... La première Brigade financière était née.

LES PREMIERS PAS

Dans les années d'entre-deux-guerres, la Brigade financière se trouva confrontée à des missions aussi diversifiées que la répression du faux monnayage, la prévention en matière de spéculation en bourse ou la surveillance d'opérations sur marchandises et marchés dangereux visant à l'achat et la vente de terrains pétrolifères à l'étranger.

La seconde guerre mondiale vit la créa-

tion d'un groupe spécial pour réprimer le marché noir et le trafic de titres de rationnement volés ou falsifiés.

La reconstruction de l'Europe créa ensuite une euphorie qui alla de pair avec l'apparition d'indélicats personnages. Ces premiers gros escrocs internationaux, associés à la modernisation des moyens de communication et à l'afflux de touristes étrangers, confrontèrent les enquêteurs de la Brigade financière à de nouvelles techniques d'escroquerie.

L'ARRIVÉE DES TECHNICIENS

A la Belle Epoque, les escrocs restaient des escrocs, profondément amoraux, cyniques, parfois abjects mais brillants et intelligents. Tout leur art était dans le théâtre d'abord, puis dans l'esquive ensuite. La règle morale n'était pas contestée, on contestait simplement de l'avoir enfreinte.

La société évoluant, la Brigade financière vaudoise, longtemps esseulée, fut rejointe par ses consœurs de Genève en 1966, Zürich en 1967, Berne et Bâle en 1969. Bien que n'étant pas une place économique des plus fortes, le canton de Vaud avait donc pris une sacrée longueur d'avance à l'époque.

Par la suite, les techniciens firent leur apparition et ne gardèrent du théâtre que le décor: leur bureau, leur voiture, leur ordinateur et leur arrogance. Il n'est alors plus question de règles morales mais de la loi. Tout ce qui n'est pas interdit est permis. Les relations des parties sont réglées par un contrat, dont la légalité invulnérable aura été examinée par un avocat.

On ne joue plus au théâtre, on joue sur les mots. Les affaires financières s'enli-

sent et nos techniciens, passant de faillites en faillites, dépeçant des sociétés et laissant à la rue des employés, causent des dégâts autant financiers que sociaux. Les tribunaux n'arrivent plus à les appréhender ni parfois à condamner.

L'ENQUÊTE FINANCIÈRE

Dans une affaire de meurtre, de cambriolage ou de mœurs, l'essentiel est de trouver l'auteur et de réunir les preuves de sa culpabilité.

Dans nos enquêtes, on constate un préjudice financier, plus ou moins précis. L'auteur aura un nom juste ou faux. Il sera plus ou moins facile de l'identifier et de l'arrêter. Il restera ensuite à prouver l'acte délictueux; soit que l'auteur s'est procuré un avantage illicite et qu'il s'est enrichi. C'est là que l'éventail s'ouvre du plus simple au plus compliqué.

50 ANS D'ACTIVITÉ

De 2 inspecteurs en 1933, l'effectif est passé à 14 personnes en 1983 et une manifestation fut mise sur pied pour cet anniversaire. A l'occasion des discours, le Commandant de la Police cantonale traçait les lignes du futur: « Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour comprendre que les développements économiques et financiers joints à ceux de l'informatique ne feront qu'augmenter la charge de travail de la Brigade financière ces prochaines années. »

1983-2008, LES GRANDES MUTATIONS

Conformément aux prédictions, la charge de travail s'amplifia et elle fut accentuée par la crise économique et immobilière qui toucha notre canton au début des années 90. On dit à la Brigade financière



que lorsque l'économie est bonne, les litiges financiers se traitent souvent à l'amiable, sans que la justice n'en ait connaissance. Par contre, lorsque l'argent vient à manquer, la plainte pénale revient à la mode, souvent en appui d'une procédure civile, et la justice s'enlise rapidement dans les « chantiers financiers ».

Les années 90 voient l'arrivée des Golden Boys, mais aussi leur chute. La Brigade financière est confrontée à des enquêtes fleuves, avec notamment celle de Jürg Staubli, dont l'épilogue arriva plus de 10 ans après le début des investigations.

La médiatisation des affaires fut aussi un changement qui apporta une pression supplémentaire aux missions des enquêteurs financiers. En effet, les investigations touchant des personnages importants font régulièrement la une des quotidiens, aboutissant parfois à une condamnation médiatique avant une condamnation pénale, ce qui ne facilite pas toujours le travail.

Afin de faire face à cette évolution, la Brigade financière redéfinit ses missions et voit son effectif passer de 14 inspecteurs en 1983 à 26 en 2008, dont 2 postes de secrétariat, 1 poste d'analyste comptable et 1 poste de spécialiste en investigations informatiques. Notre brigade est maintenant répartie en 3 divisions traitant des domaines bien distincts.

LA DIVISION CRIMINALITÉ ÉCONOMIQUE (DCE)

C'est la plus importante en terme de personnel, 12 unités, et celle qui poursuit les missions d'origine de la Brigade financière, comme principalement les escroqueries, abus de confiance, faux dans les titres ou gestion déloyale. Afin de se spécialiser dans les enquêtes ardues et techniques qui l'ont touchée dans les années 90, la Brigade financière s'est séparée des délits de guichet et des affaires dites peu complexes. Ces missions ont été reprises par la Division économique (DIVECO) de l'Unité judiciaire, ce qui crée souvent des confusions dans l'esprit de nos interlocuteurs, parfois au sein même de la Police de sûreté.

La DCE s'occupe quant à elle uniquement des enquêtes dites complexes. Pour éviter de se retrouver à nouveau avec des enquêtes fleuves, le responsable de cette division, appuyé par l'analyste comptable, examine chaque réquisition des magistrats et détermine avec eux le cadre à donner aux investigations. En fixant ainsi clairement les priorités et en saucissonnant parfois les dossiers, la Brigade financière a fortement diminué la durée des enquêtes à traiter, ceci pour une meilleure administration de la justice.

LA DIVISION CRIMINALITÉ INFORMATIQUE (DCI)

Comme prédit en 1983, l'informatique a pris une part importante dans les enquêtes financières. L'apparition des ordinateurs dans les premières visites domiciliaires date des années 80 et ce qui était parfois insolite, est rapidement devenu la norme. De nos jours, tout est informatisé et la tenue de comptabilité sur un support papier n'est d'ailleurs plus obligatoire.

Heureusement pour nos inspecteurs financiers, l'un d'eux s'est d'emblée passionné pour l'informatique et en a suivi l'évolution pas à pas depuis le milieu des années 80. Grâce à cet autodidacte, la Brigade financière a pu se doter de moyens suffisants pour ne pas perdre pied face aux nouvelles technologies. En premier lieu créée pour appuyer les enquêtes financières, la DCI, qui compte 5 unités, est maintenant au service de l'ensemble de la Police cantonale et nombreux sont les ordinateurs et téléphones à être analysés pour toutes sortes d'enquêtes.

LA DIVISION CRIMINALITÉ ORGANISÉE (DCO)

Dès 1990, il est apparu clairement que les trafiquants de stupéfiants, à l'époque principalement sud-américains, blanchissaient leurs fonds en Suisse en les faisant transiter dans nos banques avant de les réinvestir dans des activités légales. Une cellule fut mise sur pied avec d'anciens inspecteurs de la Brigade financière et elle connut des succès retentissants avec d'importantes saisies de fonds, permettant la mise en place de la DCO. Celle-ci traite maintenant des enquêtes sur le plan régional, faisant suite notamment aux dénonciations du Bureau fédéral de lutte contre le blanchiment (MROS) et impliquant régulièrement des trafiquants africains.

Afin de lutter contre ces différents réseaux de blanchiment, les premiers analystes-criminels ont été engagés à la Brigade financière afin d'apporter leurs connaissances dans des logiciels de visualisation. Maintenant rattachés à la Brigade d'appui, d'analyse et de coordination (BAAC), ils permettent à l'ensemble de la Police de sûreté de bénéficier de leurs compétences.



PERMIS DE NAVIGUER

En 45 ans, c'est la première fois que cela se produit. Les deux chefs de la brigade du lac d'Ouchy et d'Yverdon-les-Bains ont passé, en novembre 2007, sous l'expertise et la formation de Michel Schüll, les permis bateau BII et C, respectivement pour le transport professionnel de personnes et de marchandises. Cet investissement à la fois personnel et professionnel considérable vient enrichir la synergie des compétences au sein des deux brigades et apporte définitivement un plus pour le savoir-faire de tous les collaborateurs.

Ecrire un article sur trois gendarmes de la brigade du lac qui ont passé un permis bateau? Je m'interroge: « Mais qu'est-ce qu'il y a de spécial là dedans? » Les yeux bleus du capitaine Rappaz me regardent, mi-étonnés, mi-amusés et il me répond en souriant: « Oui, mais c'est un permis professionnel ». Soit, le rendez-vous est pris avec les trois intéressés pour en savoir plus sur ce fameux permis bateau. Je prends place dans la cuisine de la brigade d'Ouchy, entourée des trois marins: à ma gauche l'adjudant Paul Gerber, chef de la brigade du lac d'Yverdon-les-Bains, en face l'adjudant Claude-Alain Bart, chef de la brigade d'Ouchy, et à ses côtés, le sergent-major Michel Schüll. J'amorce la discussion: « Bon, expliquez-moi tout comme si j'avais 6 ans. De quel permis s'agit-il? » La pipe vissée en coin de bouche, le regard malicieux, le sourire en coin, Michel Schüll m'informe qu'il s'agit du permis professionnel de type BII pour le transport de passagers de plus de soixante personnes et de type C pour le transport professionnel de marchandises. Au fil de la conversation et des explications, je commence à me rendre compte que nous ne sommes pas en train de parler d'un vulgaire et quelconque permis de bateau du dimanche mais de celui qui permet de conduire ces monstres d'aciers noirs et rouges qui mouillent juste à côté du bâtiment de la brigade: les chalands. Quant aux bateaux destinés au transport de person-

nes, il s'agit de ceux de la CGN, des noms mythiques tels *Le Lausanne*, *Le Rhône*. Rien à voir avec ce qu'on peut appeler des « petits coucous ». Dès lors, il va de soi que ne passe pas ce type de permis et surtout ne conduit pas ces géants qui veut! « C'est la première fois, en 45 ans d'existence de la brigade du lac, que des gendarmes passent ce permis! » lâche Michel Schüll visiblement très fier de ses collègues. Et il a de quoi!

L'INITIATIVE

Tout commence vraiment entre octobre et novembre 2006. Le sergent-major Schüll lance l'initiative de deux semaines de formation pour le personnel de la brigade du lac d'Ouchy et celle d'Yverdon-les-Bains. Cette formation sera suivie sur *La Vaudaire*, un challand-citerne, et sur *Le Socaba*, un noyeur, tous deux appartenant à l'entreprise La Sagrave. Amenés à côtoyer ces géants du Léman dans le cadre de leur travail quotidien, les adjudants Gerber et Bart réalisent que la connaissance approfondie de ces bateaux s'avère indispensable en cas d'accident ou d'intervention grave. « On doit savoir de quoi on parle », m'explique l'adjudant Bart, et ce dernier d'ajouter qu'il était temps pour eux de se préparer « à la fin de règne » du sergent-major. En effet, passionné de navigation, Michel Schüll est marin avant d'être policier. Il possède déjà « tout ce qui permet de naviguer en Suisse » lorsqu'il arrive à la

ET L'AVENIR ?

Le nouveau code de procédure pénale fédéral entrera en vigueur en 2010. Pensé initialement pour simplifier le suivi des enquêtes complexes avec le rôle actif d'un procureur, il devrait améliorer la transition des affaires financières entre leur instruction et leur passage devant les tribunaux. Reste à définir la collaboration des inspecteurs financiers avec les procureurs, notamment avec l'abolition de la réquisition générale.

En 1933, le chef du service de police avait mis à disposition des magistrats deux inspecteurs de la Police de sûreté possédant des connaissances bancaires, comptables et financières. L'histoire étant un éternel recommencement, les procureurs pourront toujours compter sur notre aide et nous saurons nous adapter pour fêter dignement notre 100^e anniversaire !

Alain Rossier



gendarmerie dans les années 70, y compris les deux fameux permis Bll et C. Obtenir les autorisations et organiser ce qu'aucun policier du lac n'avait fait avant eux ne s'avère, de loin, pas chose aisée. Côté cours et théorie, pas besoin de chercher midi à quatorze heures, le professeur Schüll a déjà un cours théorique de base et se chargera des leçons pratiques.

La pratique, justement, représente un obstacle majeur qu'il faut résoudre car il s'agit de trouver une entreprise qui mette à disposition les bateaux en question et à un prix raisonnable, compte tenu du nombre d'heures conséquent que nos deux futurs licenciés vont devoir effectuer pour apprendre à les manœuvrer. Côté transport de passagers, les bateaux de la CGN étant tous de concession fédérale, impossible de les conduire sans un permis du même type et nos deux adjudants se dirigent vers un permis cantonal. Nos trois gendarmes du lac se tournent donc à nouveau vers leur voisin de palier, qui se trouve justement être l'entreprise d'exploitation des sables et graviers du lac Léman, La Sagrave SA, qui, par chance, a son siège à Ouchy. « Rien n'aurait été possible sans les excellentes relations que nous entretenons avec La Sagrave », explique Claude-Alain Bart, « non seulement ils nous ont loué les bateaux mais ils nous ont aussi fait des prix canons ! » C'est *Le Mercure* qui servira pour toute la formation. Un géant aux mensurations impressionnantes : 6,27 mètres de largeur, 37,15 mètres de longueur, une capacité de cent passagers et de quarante tonnes vides, pardon

« lège » en bon langage marin. Mi-octobre 2007, tout s'accélère, les demandes de financement sont acceptées et le bateau est disponible. C'est que le temps presse, le 1er décembre 2007, une modification de l'ONI – l'Ordonnance sur la navigation dans les eaux suisses – doit entrer en vigueur concernant le permis passager. Les complications, mais surtout le rallongement du nombre d'heures d'entraînement rendraient, du coup, l'entreprise tout simplement irréalisable. C'est donc parti pour quatre semaines d'intense formation pour nos deux adjudants et leur formateur. Au programme, la connaissance théorique et pratique des différents types d'embarcation, tout ce qui englobe la navigation, aussi bien de jour que de nuit, l'ensemble des manœuvres de pilotage, le matelotage, les différents rôles à bord, sans oublier la connaissance des lois en vigueur sur le lac Léman.

Au terme de cette formation, nos deux adjudants devront être capables de piloter, manœuvrer et gérer une embarcation de transport professionnel aussi bien de marchandises que de personnes, suivre une formation dispensée par la CGN afin d'être capable d'intervenir en toutes circonstances lors de prises de mesures d'urgences et, bien évidemment, obtenir les deux permis.

LA FORMATION

Elle commence le lundi 22 octobre 2007 et ne va, de loin, pas s'avérer de tout repos, tant au niveau de la masse que du rythme de travail. Trente jours dédiés à la pratique et à l'apprentissage de la

théorie, le tout sur *Le Mercure*, pour un total de plus de deux cent heures de navigation. Les manœuvres de pilotage, telles que, entre autres, les accostages tribord et bâbord en marche avant et en marche arrière, la navigation sur plan d'eau étroit ou l'approche perpendiculaire en marche avant, sont effectuées au sein du port de la Rhôna qui appartient à La Sagrave. Au vu des excellentes relations qui lient les membres de l'entreprise à nos trois gendarmes, neuf pilotes de la société profitent de la présence et des cours dispensés par Michel Schüll pour s'initier au transport de passagers. Ils suivent un samedi de théorie et réussissent tous l'examen pratique sous l'expertise de leur professeur.

Le policier reste, quoiqu'il arrive, constamment lié aux aléas de l'actualité et à sa mission de maintien de l'ordre. Le 4 novembre 2007, un petit avion de tourisme s'écrase dans le Léman au large de Villeneuve. Le lendemain, les opérations de renflouage de l'épave de l'appareil ainsi que les recherches subaquatiques sont organisées. Ces interventions permettent le transport d'un important dispositif de matériel, mais également d'un certain nombre de personnes, dont les représentants des médias, sans oublier l'officier de presse. Comme tous les matins, nos trois gendarmes prennent leur service à 8 heures au Bouveret. Tout ce petit monde embarque sur *Le Mercure* conduit par les adjudants Bart et Gerber. Les journalistes prennent place sur le pont pour assister au renflouage et observer les recherches. Le reste du programme s'égrène avec les



jours et au gré de la météo. Les adjudants apprennent à connaître leur bateau dans les moindres détails, du fond de cale, en passant par les machines, les moteurs, les génératrices et la timonerie, sans oublier le nettoyage du chaland. Ils s'exercent aux différents rôles pratiques à bord, aux interventions en cas de voie d'eau et d'incendie, ou encore d'homme au lac, avec ou sans panne de moteur. Ils naviguent à la boussole, au radar, de jour comme de nuit. Tous ces efforts portent leurs fruits puisque le jeudi 29 novembre 2007, c'est haut la main que nos deux adjudants réussissent les examens théoriques et pratiques et obtiennent leur deux permis.

UN PAS DE PLUS DANS LA NAVIGATION

Dès lors, qu'est-ce que ce succès a-t-il bien pu changer dans le quotidien de nos deux chefs de brigade? «Tout d'abord», m'explique l'adjudant Bart, «la possibilité d'aborder les différents problèmes ou événements liés à ces bateaux et ainsi de pouvoir mieux les comprendre. «Le fait de savoir conduire et manœuvrer ces bateaux nous apporte une autre vision des choses. Désormais, lorsque des plaisanciers ou des pêcheurs viennent déposer plainte parce qu'ils se sont faits couper la route par un bateau de marchandises ou de la CGN, je suis beaucoup plus à l'aise pour leur répondre, car je sais qu'on ne fait pas dérouter un bateau de ligne en donnant un simple coup de volant comme sur un bateau de vingt chevaux». Ensuite, le fait d'avoir dû se replonger dans la théorie et surtout dans les lois. Le permis de plaisance

exige la connaissance d'une seule et unique loi, régissant le transport de marchandises et de passagers. Les examens pour passer la théorie du permis C et BII en englobent huit. Et l'adjudant Bart d'ajouter: «Cela nous permet de pouvoir renseigner les jeunes collaborateurs lorsqu'ils ont une question. C'est un réel acquis. De plus, sans ce permis et dans la routine du travail quotidien, nous n'aurions jamais obtenu cette connaissance théorique des lois. Cela devrait presque être un passage obligé pour tous les collaborateurs.» Sans parler de l'apport général que la maîtrise de cette navigation procure, comme le résume à merveille l'adjudant Gerber: «Lorsqu'on sait naviguer avec ces bateaux, ce n'est pas que le reste devient de la rigolade, mais on est beaucoup plus à l'aise. Maîtriser, naviguer et comprendre comment fonctionne ce type de bateau nous fait faire un grand pas dans la navigation.» Et d'un point de vue plus personnel? La réponse est unanime et presque en cœur: «Une grande satisfaction!» Et le professeur d'expliquer: «Il faut bien comprendre que peu de gens ont la chance de pouvoir faire ces permis, donc du moment que nous avons eu la possibilité de le faire, ça a été pour nous quelque chose d'exceptionnel.» Je sens à ce moment, et pour la première fois de l'interview, un certain sentiment de fierté, jamais mal placée, en regard de ce qu'ils ont accompli. Pour Paul Gerber: «Naviguer et apprendre à naviguer est une passion que nous avons en commun, même si Michel représente le sommet et que nous, nous suivons derrière. Faire

ces permis représente le top de ce que l'on peut faire en matière de navigation sur le lac.» Claude-Alain Bart ajoute: «Etre sur des bateaux d'une telle envergure, de les piloter, d'être capable de les amener où l'on veut et d'en maîtriser les manœuvres, c'est vraiment une grande satisfaction personnelle. Jusqu'à maintenant, nous nous reposions beaucoup sur Michel car il a ça dans les doigts depuis longtemps. Mais désormais, pour Paul et moi qui sommes chefs de la brigade du lac, c'est beaucoup plus agréable puisque nous nous sentons beaucoup plus à l'aise pour aider et renseigner les plus jeunes collaborateurs. Nous avons donc acquis une certaine forme d'assurance.» Avoir deux chefs de poste spécialisés dans tout ce qui relève de la navigation permet aux plus jeunes collaborateurs de se spécialiser dans d'autres domaines, comme la plongée notamment. Au final, une aventure qui aura mobilisé des investissements multiples de la part de l'adjudant Gerber, de l'adjudant Bart sans oublier le sergent-major Schüll mais qui auront, de loin, été à la hauteur des attentes et du défi qu'ils ont eu la chance de pouvoir relever. Une brigade est avant tout une équipe où la réussite personnelle se voit décuplée lorsqu'elle permet également aux autres de progresser. Cet été, nous pourrons naviguer et nous baigner tranquille: les gendarmes du lac veillent sur nous.

Natacha Brix

GROUPES D'INTERVENTION RÉGIONAUX



Le 22 mai 2002, une circulaire interministérielle créait les groupes d'intervention régionaux. Deux novations essentielles ont présidé à leur mise en place, rompant avec les dispositifs précédemment imaginés :

- la permanence de structures interministérielles et non plus d'actions partenariales ponctuelles entre services de l'Etat.

- La création d'une direction bicéphale partagée entre le Préfet garant de l'ordre public et le Procureur de la République acteur de la poursuite judiciaire.

**UN NOUVEAU CONCEPT
PLURIDISCIPLINAIRE
D'INVESTIGATION**

chez nos voisins français

GIR

L'ORGANISATION

Les GIR sont administrativement rattachés aux SRPJ ou aux SR de la gendarmerie. De ce fait, ils ne sont comptables de leurs actions qu'auprès des autorités de tutelle et des cellules de coordination des GIR placés près des directions de la Gendarmerie Nationale et Police Nationale. Chaque groupe est composé d'une structure permanente ainsi que de personnels requis pour chaque opération. L'unité d'organisation et de commandement dirigée par un commissaire de police ou un officier de la gendarmerie est composée de policiers (sécurité publique, police judiciaire, renseignements généraux), de gendarmes, d'un fonctionnaire des impôts et d'un fonctionnaire des douanes. Le corps opérationnel du GIR est composé de fonctionnaires et de militaires; pour chaque opération, le niveau et la qualification des effectifs à mobiliser sont fixés par le chef de groupe en fonction des objectifs assignés.

La coordination des GIR au niveau national est assurée par un colonel de gendarmerie et un commissaire divisionnaire. 27 GIR répartis dans les différentes régions couvrent la Métropole; un autre est situé en Corse. Chaque GIR compte environ 10 personnes occupées à la structure permanente et entre 20 et 100 postes de travail, soit un total général de 1582 personnes.

UN OBJECTIF PRIORITAIRE

L'objectif prioritaire est la lutte contre l'économie souterraine et les différentes formes de délinquance qui l'accompagnent nécessitant la mise en œuvre d'une action pluridisciplinaire engageant non seulement la police et la gendarmerie nationale, mais également les services

fiscaux, des douanes, de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, du travail et de l'emploi. La mise en place des GIR réunissant ces administrations et services répond donc à cet objectif. On utilise ainsi l'ensemble des moyens législatifs et réglementaires au plan pénal, mais également fiscal, douanier et administratif. Ceci justifie la présence du Préfet dans le pôle de direction puisqu'il est, de par sa fonction, le coordinateur des différents services de l'Etat.

LES MISSIONS

Le groupe d'intervention régional intervient dans chaque département de la région administrative auquel il est affecté à l'initiative conjointe et sur la base d'un diagnostic commun du préfet et du procureur de la République.

Le GIR est mis à la disposition temporaire du directeur départemental de la sécurité publique ou du commandant du groupement de la gendarmerie départementale, sur un secteur géographique pour des objectifs déterminés. Il peut également être engagé par le SRPJ ou la SR de gendarmerie ou des administrations partenaires.

Il est également sollicité sur des sites déterminés, dans le cadre d'opérations contre toutes les formes de délinquance endémique, de trafics locaux de stupéfiants, d'objets ou de véhicules volés ou recelés, d'actions violentes concertées de type délinquance de banlieue. Le GIR pourra être engagé contre toutes les formes de criminalité organisée frappant les milieux urbains et ruraux lorsqu'elles provoquent une économie souterraine mise en place par un réseau de malfaiteurs structuré.

Les GIR n'ont pas la vocation de se substituer aux services d'enquêtes classiques lorsque les critères précédents ne sont pas remplis. Les GIR n'enquêtent pas sur des faits mais sur des phénomènes qu'ils sont chargés de détecter.

EXPÉRIENCES À CE JOUR

Le potentiel des GIR leur a permis de s'intégrer rapidement dans le dispositif global de sécurité intérieure. Ils contribuent nettement à l'action de la justice en donnant notamment une approche plus globale des affaires présentées.

Sans qu'il soit possible de la quantifier très précisément, il paraît évident que l'action des GIR apporte une valeur ajoutée significative dans le traitement des comportements délinquants qui échappaient à toutes sanctions. D'une part, en prenant en compte des affaires qui n'auraient pas été traitées faute de moyens et d'autre part, en s'intéressant à de nouveaux contentieux délaissés jusqu'alors.

La mise en œuvre des GIR a contribué à la prise de conscience d'une indispensable multidisciplinarité pour améliorer la lutte contre les différentes formes de délinquance organisée dont procède l'économie souterraine.

Bien que le manque de clarté de la circulaire fixant les objectifs et la rupture du principe de la séparation des pouvoirs administratifs et judiciaires provoquent quelques difficultés à la mise en place des GIR, une jurisprudence de fonctionnement semble acquise aujourd'hui.

Nicholas MARGOT

HARLEY-DAVIDSON

100 ans de collaboration avec la police

L'histoire de Harley-Davidson est étroitement liée à la police, même si de nombreuses personnes à travers le monde ignorent aujourd'hui encore que les forces de police américaines comptent parmi les plus fidèles clients de cette société. La Compagnie Harley-Davidson, dont le siège se trouve depuis toujours à Milwaukee (Wisconsin - USA), a décidé de fêter les 100 ans d'histoire qui la lie aux forces de police américaines.

Dans le courant de l'été 1908, la première moto Harley-Davidson a été vendue à la police de Détroit (Michigan - USA). L'arrivée de ce véhicule a révolutionné le travail des policiers en leur donnant une liberté de mouvement qu'ils n'avaient jamais connue auparavant.

La toute jeune société Harley-Davidson avait été créée 5 ans auparavant, de l'association entre William S. Harley et Arthur Davidson, rejoints un peu plus tard par deux autres frères Davidson: Walter et William. Une légende était née!

L'armée américaine, durant les deux guerres mondiales, a elle aussi vu les avantages à utiliser des Harley, notamment pour la diffusion de l'information, avant le développement de la radiocommunication. La plupart de ces engins étaient équipés d'un side-car, dont certains équipés d'une mitrailleuse.

20'000 motos ont été produites pour les forces armées durant la première guerre

mondiale et plus de 88'000 durant la seconde.

C'est grâce notamment à la police, qui a continué à passer ses commandes, que l'entreprise Harley-Davidson a traversé «la Grande Dépression», crise économique majeure des années 1930.

UTILISATION ACTUELLE

Aujourd'hui, plus de 3'400 départements de police à travers les Etats-Unis sont fidèles aux Harley-Davidson, avec lesquelles leurs policiers sillonnent les routes au quotidien. Le phénomène n'est pas seulement limité aux Etats-Unis puisque les motos Harley-Davidson ont été choisies par la police de 45 autres pays à travers le monde. Les modèles «police» produits par la société sont bien entendu réservés à cette corporation.

Le policier américain achète sa machine à titre privé, en bénéficiant d'un prix préférentiel. Il en est donc le propriétaire, mais ne l'utilise que pour le service. L'idée est de mieux le responsabiliser quant au respect et à l'entretien de sa machine. Tous les policiers américains qui roulent en Harley sont répertoriés, ce qui leur permet de se présenter chez un concessionnaire de la marque pour y acquérir leur matériel spécifique.

En Europe, seules l'Allemagne et la Belgique ont choisi d'équiper leur police avec des Harley. En Allemagne, la concurrence est toutefois vive avec la marque BMW.

COMMÉMORATION EN SUISSE

La commémoration du 100^e anniversaire des motos de police Harley-Davidson en Suisse, le 20 avril dernier, au Garage Trimoto à Cortaillod, est née un peu par hasard. En effet, un inspecteur à la police de sûreté neuchâteloise a proposé à son ami, le patron du garage en question, d'organiser une manifestation pour ses collègues, avec l'idée de mettre les motos de police à l'honneur. Il ne savait pas, à ce moment-là, que la Compagnie Harley-Davidson fêtait, en 2008, ses 100 ans de collaboration avec la police.

L'idée a pris forme et l'invitation à partager ce moment convivial a été lancée.

PROJET PILOTE AU TESSIN

En guise d'accueil pour les visiteurs de la manifestation, deux motos de police de 1700 cm³, ont été exposées à l'entrée du Garage Trimoto.

Elles roulent actuellement au Tessin. Selon Michael Pedratscher, représentant de Harley-Davidson en Suisse, ces deux machines sont testées par la police tessinoise. Elles font partie d'un projet pilote, dont il est le responsable, et qui prendra fin en octobre prochain.

Ces engins ont été conçus et homologués pour la Suisse. Ils sont équipés «police», dans le strict respect des normes en vigueur dans notre pays. Ils sont utilisés en intervention et en patrouille, dans un canton qui présente les caractéristiques



spécifiques à notre réseau routier: routes de montagne escarpées, réseau de plaine et urbain, autoroutes.

Les résultats du test pilote détermineront si le modèle proposé peut correspondre aux attentes des polices suisses. La police tessinoise n'a d'ailleurs pas attendu la fin du test pour en commander cinq exemplaires.

En cas de bilan positif, la production des motos spécifiques «police» pourrait démarrer en 2009, les 15 concessionnaires Harley-Davidson établis dans notre pays faisant partie intégrante du projet en assurant l'entretien et la réparation des véhicules.

À LA GENDARMERIE VAUDOISE

Pour terminer, relevons que la gendarmerie vaudoise a fait office de pionnière en Suisse: elle a acheté des Harley-Davidson en 1948 déjà, pour ses brigades de circulation. La dernière acquisition date de 1976. Les motos Harley ont été en service jusqu'au début des années 1980.

Marlyse Biderbost



«CES ENGINS ONT ÉTÉ CONÇUS ET HOMOLOGUÉS POUR LA SUISSE. ILS SONT ÉQUIPÉS «POLICE», DANS LE STRICT RESPECT DES NORMES EN VIGUEUR DANS NOTRE PAYS.»



POLICE

LES 10 ANS DES FEMMES GENDARMES

Il y a encore dix ans de cela, on aurait crié au poisson d'avril. Mais les temps changent, les mentalités évoluent et les portes des institutions, même celles des plus traditionnelles et des plus masculines d'entre elles, finissent par s'ouvrir. Le mardi 1^{er} avril 2008, le château de Morges accueillait un parterre de personnalités du monde politique, de collègues ainsi que des amies et amis afin de commémorer, en grande pompe et en fanfare, le 10^e anniversaire de l'arrivée des femmes au sein de la gendarmerie vaudoise. Une journée qui a été à la hauteur de la portée de l'événement mais également des résultats de ce qui fut, à l'époque, une révolution. Aujourd'hui, chacune et chacun semble se réjouir de la présence des femmes au sein du métier de gendarme à tel point qu'on se demanderait presque: «Mais comment avons-nous fait sans elles?»





COMPÉTENTES, BELLES ET...GENDARMES !

Elles sont toutes alignées dans la cour du château de Morges. La tête haute, les épaules droites. Elles sont fières. Elles sont belles. Elles sont gendarmes.

Elles fêtent leur 10^e anniversaire au sein de la Police cantonale.

Leur arrivée était une petite révolution. Aujourd'hui, croiser une gendarme en uniforme ne surprend plus personne.

Elles ont fait leur place. Avec compétence, engagement, sensibilité et fermeté. Elles sont heureuses de contribuer au bien public, elles prennent très à cœur leur mission. Elles ne reculent pas devant les sacrifices: horaires irréguliers, difficulté de concilier vie professionnelle et privée, pénibilité du travail.

Elles assument comme les hommes. Elles sont bien intégrées. Les réflexes machistes se font plus rares. Je m'en réjouis car elles font un travail remarquable.

L'obtention de responsabilités au sein de la police répond à des critères d'ancienneté très précis. Dans peu de temps, nous aurons donc le plaisir de compter des femmes parmi les cadres. Ce sera un plus.

Car la présence de femmes au sein de la police est un gage d'équilibre. Il permet souvent d'apaiser les conflits avec les citoyens. Les femmes ont une approche différente, complémentaire, précieuse. Nous avons tout à gagner avec des équipes mixtes d'intervention.

Alors, continuez, Mesdames les Gendarmes. Soyez des modèles pour les jeunes filles qui vous regardent, donnez leur envie de servir la collectivité, de veiller à la sécurité de notre canton, de contribuer au bien-être de nos concitoyens. Comme vous le faites si bien.

Mesdames les Gendarmes, je suis fière de vous!

Jacqueline de Quattro

Conseillère d'Etat,
Cheffe du Département
de la sécurité et de l'environnement

Droit des mesures policières

La doctrine n'a paradoxalement que très peu étudié le droit des mesures policières alors même que ces mesures sont susceptibles de toucher n'importe quel citoyen et partant de réduire considérablement ses droits fondamentaux. Le présent ouvrage propose ainsi une réflexion théorique complétée par des enseignements tirés de la pratique. Dans les premiers chapitres

de l'ouvrage, l'auteur examine la notion de « police » et précise le rôle de la police en tant qu'institution parmi les acteurs de la sécurité intérieure. La nature juridique des actes de police y est également examinée. L'exposé se poursuit avec l'examen des principes généraux du droit de la police (légalité, proportionnalité, opportunité, perturbateur, clause générale de police). La partie

principale du livre traite des mesures policières ordinaires en examinant ces dernières à la lumière des législations cantonales romandes et fédérale (y compris le CPP), de la jurisprudence et de la doctrine. Le dernier chapitre de l'ouvrage est consacré à la coopération internationale et intercantonale en matière de police.

Cet ouvrage s'adresse notamment aux cadres et agents de la police soucieux de mieux connaître le cadre juridique dans lequel se déroule l'action policière. Il comble ainsi une lacune en matière de droit policier. Il est particulièrement utile dans la perspective de l'entrée en vigueur, en 2010, du code de procédure pénale (CPP).



Marc Rémy

Droit des mesures policières

Principes généraux, cadre juridique et coopération policière

Schulthess §

Livre de 156 pages, broché.
Prix CHF 64.-
ISBN 978-3-7255-5552-9.

Commandes auprès de la maison d'éditions Schulthess :
sur internet (www.jurbooks.ch)
ou par fax au 044 200 29 58.

par Marc Rémy

avocat, adjoint scientifique auprès de l'Ecole romande de la magistrature pénale (ERMP-Neuchâtel) et collaborateur juridique auprès de l'Autorité de contrôle en matière de lutte contre le blanchiment d'argent (Berne).



GIGANTESQUE CARAMBOLAGE SUR L'A9

merci à toutes et à tous pour votre engagement

Le mercredi 9 avril 2008, vers 14h10, s'est produit un gigantesque carambolage sur l'autoroute A9, entre Lausanne et Vevey. Cette situation de crise extrême a révélé le professionnalisme et la rapidité des services sanitaires, du SMUR, des services d'urgence et de secours, de la protection civile, du service des routes, de la REGA, des pompiers, de la police cantonale, qui, malgré des conditions météorologiques difficiles, ont fait preuve d'une coordination, d'une rapidité et d'une maîtrise totale des méthodes et techniques d'interventions. Nous tenons à adresser à toutes ces personnes nos plus sincères remerciements pour la qualité de leur engagement, de leur professionnalisme et de leur dévouement au service des citoyens.



ACCORDS DE SCHENGEN/DUBLIN

MISE EN ŒUVRE *dans le domaine policier*

AIDE-MÉMOIRE SUR LA MISE EN ŒUVRE DE SCHENGEN / DUBLIN EN SUISSE

Schengen est un petit village viticole situé dans le Grand-duché de Luxembourg. C'est ici que, le 14 juin 1985, les cinq Etats fondateurs de l'UE – l'Allemagne, la France, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg – ont signé les Accords de Schengen (AS).

L'objectif de cette coopération était, en premier lieu, de supprimer le contrôle des personnes aux frontières intérieures, afin de parachever la libre circulation des personnes instaurée dans le cadre du marché unique de l'UE. Parallèlement, l'accord prévoit une série de mesures visant à maintenir et à renforcer la sécurité intérieure. La Convention d'application de l'Accord de Schengen (CAAS), conclue par la suite, vient réglementer de façon plus précise les mesures en question.

QUE SIGNIFIE CONCRÈTEMENT LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ DE SCHENGEN?

- Renforcement des contrôles aux frontières extérieures de Schengen
- Suppression du contrôle systématique des personnes aux frontières intérieures
- Harmonisation des règles d'octroi des visas pour les séjours de courte durée
- Coopération policière (recherches SIS, coopération internationale)
- Simplification de l'entraide judiciaire (plus efficace, moins bureaucratique)
- Lutte contre l'usage abusif d'armes et de stupéfiants

CONTRÔLES DOUANIERS AUX FRONTIÈRES SUISSES

Contrairement à ce qui se produit dans les autres Etats Schengen, les contrôles douaniers continueront d'être effectués à l'avenir aux frontières de notre pays – avec les contrôles de personnes que cela implique – parce que la Suisse ne fait pas partie de l'Union douanière européenne. Les autorités douanières suisses (Corps des gardes-frontière) resteront donc stationnées, après l'adhésion de la Suisse à Schengen, aux postes frontière existants, où elles pourront rechercher, comme précédemment, le produit de vols, des drogues ou des armes lors des contrôles douaniers qu'elles effectueront. Les contrôles policiers de personnes resteront possibles, en tout temps et en tout lieu, sous le régime de Schengen. Les étrangers devront disposer, comme par le passé, d'une autorisation d'entrée pour pénétrer en Suisse.

Coopération intégrale	Coopération partielle	Nouveaux Etats Schengen depuis 2007	Futurs Etats Schengen	Etats associés
Belgique Danemark Allemagne Finlande France Grèce Italie Luxembourg Pays-Bas Autriche Portugal Suède Espagne	Royaume-Uni Irlande ▪ forment une destination commune ▪ ne participent pas à la coopération en matière de visas ▪ n'ont pas supprimé les contrôles aux frontières	Estonie Lettonie Lituanie Malte Pologne Slovaquie Slovénie République tchèque Hongrie	Bulgarie Roumanie Chypre	Islande Norvège Futurs Etats associés: Suisse Principauté de Liechtenstein



Source : Département fédéral de justice et police DFJP, Office fédéral de la police fedpol, SINDEC

Groupe Mutuel
Assurances
Versicherungen
Assicurazioni
depuis 1852

**Groupe Mutuel – des racines en Valais,
l'excellence dans toute la Suisse**

Groupe Mutuel santé* | Groupe Mutuel vie* | Groupe Mutuel entreprise*

www.groupemutuel.ch
Appel gratuit 0800 505 548
Groupe Mutuel, Association d'assureurs

Soucieuse de pouvoir répondre en tout temps aux attentes de la population et dans la perspective d'adapter ses effectifs,

la Gendarmerie vaudoise recherche des

POLICIERS OU POLICIÈRES TITULAIRES D'UN CERTIFICAT/BREVET PROFESSIONNEL

En fonction de votre affectation (poste, unité d'intervention, unité spéciale), décidée d'un commun accord, vous serez amenés-e-s à :

- Surveiller, prévenir et intervenir, 24 heures sur 24, sur l'ensemble du territoire cantonal, dans les domaines relevant de la circulation, de la police d'ordre et de la police de la navigation
- Exercer la police judiciaire, seul-e ou en collaboration avec la police de sûreté
- Assumer des activités liées à la prévention de la criminalité et à la police de proximité
- Accomplir des tâches administratives
- Être intégré-e dans une unité de maintien de l'ordre (SO/MO)

Votre profil :

- Vous avez suivi avec succès une école de police
- Vous avez moins de 45 ans et jouissez d'une excellente santé
- Vous maîtrisez la langue française et les outils informatiques standard
- Vous disposez d'une certaine mobilité professionnelle
- Vous aimez le contact avec la population et désirez contribuer à la bonne image de la Police cantonale
- Vous êtes au bénéfice d'une excellente réputation

Nous vous offrons :

- D'élargir votre horizon en exerçant une activité enrichissante, diversifiée et couvrant l'ensemble des missions de sécurité publique
- De bénéficier des avantages d'un grand corps (650 collaborateurs-trices) avec d'excellentes possibilités de formation et de promotion
- Des conditions salariales et sociales attractives
- La possibilité de travailler dans le cadre de contrats de prestations conclus ou à conclure avec plusieurs communes vaudoises

Entrée en fonction : à convenir

Dans le cadre de la procédure de sélection, chaque candidat-e sera évalué-e sur ses connaissances générales et professionnelles (français, culture générale, tir) et fera l'objet de tests divers (psychotechniques et de personnalité).

Pour tout renseignement :

Division des ressources humaines de la police cantonale vaudoise
Centre Blécherette
1014 Lausanne
021 644 82 19
urh.polcant@vd.ch
www.vd.ch/polcant

Les offres manuscrites, accompagnée d'un CV, sont à envoyer à l'adresse susmentionnée. Nous vous assurons d'une totale discrétion.

LE CANTON DE VAUD

DÉVOILE *ses stars de l'été*

Le canton de Vaud peut être fier de la richesse de ses manifestations culturelles. Tout au long de l'année, il vit au rythme des grandes fêtes et des événements d'intérêt international. Ce sont autant d'opportunités privilégiées pour se retrouver entre amis, partager des moments d'intenses émotions, rire sous les étoiles ou danser toute la nuit. Allumez les projecteurs : les festivals sont de retour !

MONTREUX JAZZ FESTIVAL

La star de cet été, c'est sans aucun doute le Montreux Jazz Festival qui fête sa 42^e édition du 4 au 19 juillet. Lancé en 1967 sur trois jours, le Montreux Jazz créé par Claude Nobs a acquis ses lettres de noblesse bien au-delà des frontières au fil des ans.

Chaque soirée a sa cohérence, l'assemblage des groupes donnant un tableau inédit grâce à leurs interactions. Des groupes de légendes, des rockeurs créatifs, du blues, de la country ; pourquoi se limiter à un genre, tant que le son est bon ? Symbole absolu de cette vision de la musique, la démesure de la soirée hommage à Quincy Jones pour ses 75 ans.

Mais que serait un spectacle aussi fort sans une qualité d'accueil irréprochable ? Fidèle à sa volonté d'amélioration constante du confort des visiteurs, le Festival apporte encore plus de soin à la bonne vision des spectateurs dans les salles de concerts. Cet objectif se remarque également dès l'arrivée sur le site, les lieux ayant été repensés, à l'intérieur comme à l'extérieur, pour maximiser le plaisir des yeux et des oreilles.

www.montreuxjazz.com.

PALÉO FESTIVAL

R.E.M., Manu Chao, Mika, Ben Harper, Massive Attack, Vanessa Paradis, Cali, Justice, Alain Bashung, Etienne Daho, The Hives, Dionysos : telles sont les valeurs sûres du Paléo Festival 2008. Cette 33^e édition, en inaugurant une nouvelle scène destinée aux jeunes talents, s'annonce particulièrement riche en découvertes. Durant six jours, le Brésil déploiera son métissage musical au Dôme et ses contrastes culturels au Village du Monde.

Les nouveautés de l'édition 2008 : *La Crique* se déplace sur le terrain et porte désormais le nom de *La Ruche*, un nouvel écrin de verdure pour les arts de la rue. *Le Détour*, une nouvelle scène privilégiant essentiellement les nouveaux talents de la scène suisse, s'installe également dans l'enceinte du Festival.

www.paleo.ch

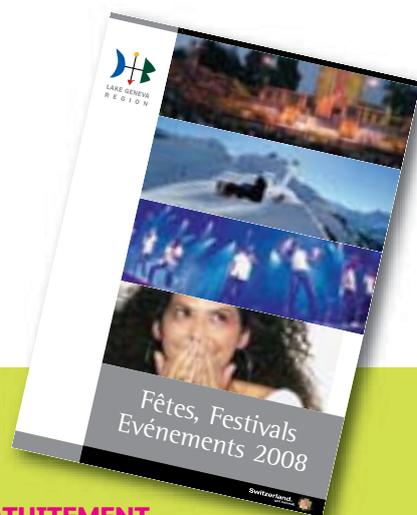
FESTIVAL D'OPÉRA D'AVENCHES

Pour cette 14^e édition du Festival d'opéra d'Avenches, qui se déroulera du 4 au 19 juillet, Verdi sera à l'honneur. Œuvre célèbre, mise en scène inédite, distribution exceptionnelle : les arènes accueilleront un public nombreux !

On entendra notamment Patrizia Ciofi et Noëmi Nadelmann, dans le rôle-titre ; Roberto Saccà et Giuseppe Filianoti dans celui d'Alfredo ; Renato Bruson et Domenico Balzani dans celui de Giorgio Germont. Quant à l'orchestre, il sera dirigé pour la première fois par une femme, Graziella Contratto, au cours de représentations des 4, 5 et 9 juillet. Les autres soirs, Lucas Karytinos sera au pupitre.

Les soirs de représentation, Avenches Tourisme proposera une visite guidée de la cité romaine, débutant à 17h. Quant au Musée romain, il restera exceptionnellement ouvert jusqu'à 20h30.

www.avenches.ch



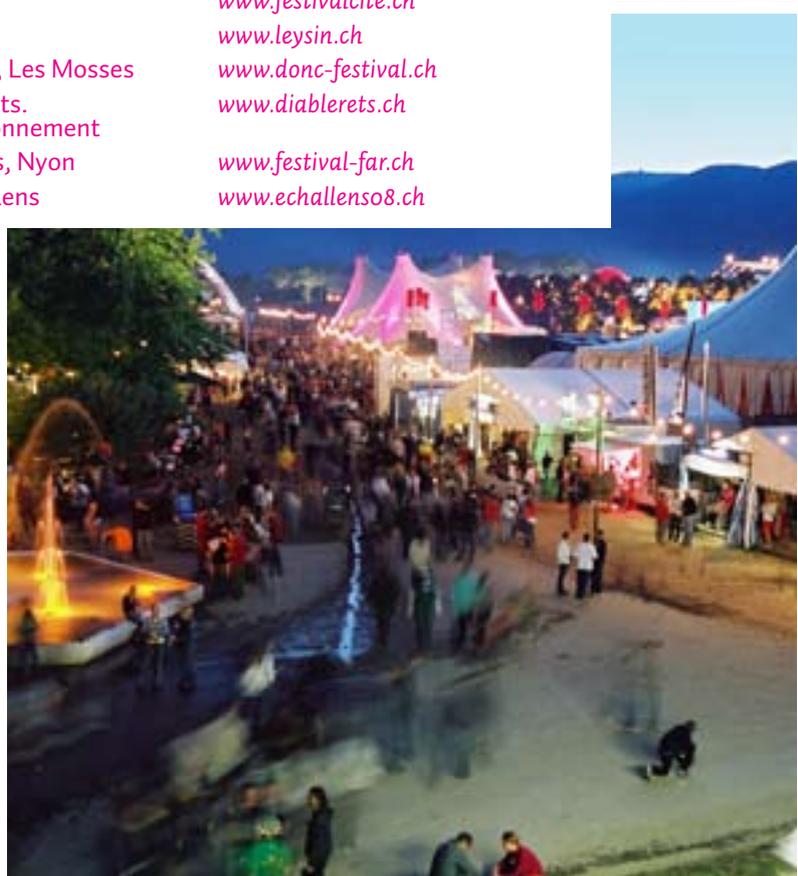
COMMANDER GRATUITEMENT

la brochure « Fêtes, Festivals et Evénements 2008 » que l'Office du Tourisme du Canton de Vaud vous met à disposition gratuitement pour obtenir toutes les informations sur les fêtes et festivals de cet été. Vous retrouverez également tous ces renseignements sur : www.region-du-leman.ch.



FÊTES, FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS : POUR NE RIEN MANQUER CET ÉTÉ !

21 juin	Fête de la Musique, Lausanne	www.lausanne.ch/fetedelamusique
26-29 juin	Vertigo Swiss Riviera	www.vertigo.ch
21-23 juin	9 ^e Leysin Music Panorama	www.leysin.ch
3 juillet-28 août (jeudis soir et samedis matin)	Fest'Yv'Etés 2008, Yverdon-les-Bains	www.yverdonlesbains-tourisme.ch
5-12 juillet	Festival de la Cité, Lausanne	www.festivalcite.ch
18-20 juillet	Leysin Music Panorama	www.leysin.ch
7-10 août	Donc ! Rock & Blues Festival, Les Mosses	www.donc-festival.ch
9 -16 août	Festival du Film des Diablerets. Montagne, exploits et environnement	www.diablerets.ch
13-23 août	FAR, Festival des arts vivants, Nyon	www.festival-far.ch
22-31 août	Fête du Blé et du Pain, Echallens	www.echallenso8.ch



De haut en bas, de gauche à droite :

Festival d'Opéra d'Avenches
Paléo Festiva, Nyon
Montreux Jazz Festival
Festival de la Cité, Lausanne

© Suisse Tourisme, LT/Hugues Siegenthaler,
Montreux Jazz Festival, Pierre Descombes



Office du Tourisme du Canton de Vaud

Av. d'Ouchy 60, Case postale 164
1000 Lausanne 6
Tél : +41 (0)21 613 26 26
Fax : +41 (0)21 613 26 00
info@region-du-leman.ch
www.region-du-leman.ch